

ARRÊTÉ N° A-68-2024 du 31 octobre 2024 NATURE : Occupation et droit des sols	A
---	---

## ARRÊTÉ DE MODIFICATION DE DATE D'INSTALLATION

Le Maire de la commune de PARBAYSE,  
**Vu** le code général de la fonction publique,  
**Vu** la délibération du 16 octobre 2024,  
**Vu** l'arrêté du 17 octobre 2024 fixant la date d'installation,

### ARRETE

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 de 17h à 22h, tous les vendredis soirs, Mme Marie-Ange CARLIER, représentant Pizza Marie, est autorisée à installer un camion ambulant sur le parking de la maison de la chasse, situé 1 la Coste Bielhe, pour la vente de pizzas, à charge pour elle de se conformer aux conditions suivantes :

- Le camion devra être installé conformément au plan vu avec Monsieur le Maire,
- le câble au sol devra être protégé par un fourreau, étant précisé qu'elle sera seule responsable de tout accident qui pourrait se produire.

A l'issue de l'occupation, le pétitionnaire devra laisser l'emplacement occupé dans son état primitif.

Article 2 : La présente autorisation est pour toute ou partie révocable à tout moment sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect des conditions imposées par l'article ci-dessus.

Article 4 : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Monein,

Fait à Parbayse, le 31 octobre 2024

Le Maire,

Nicolas LAPUYADE

